

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2978

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accueil, information et orientation des demandeurs de logement social - Soutien 2018 aux associations

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Runel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2978**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Accueil, information et orientation des demandeurs de logement social - Soutien 2018 aux associations**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce rapport a pour objet de présenter différentes actions d'accueil, information et orientation des demandeurs de logement qui concourent aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon et pour lesquelles des associations sollicitent une subvention de la Métropole au titre de l'année 2018.

Ces actions peuvent prendre la forme de permanences, d'ateliers collectifs, de conseil personnalisé et constituent un autre registre d'intervention que les mesures d'accompagnement social contractualisées. Comme cela était indiqué dans le cadre de la délibération n° 2018-2726 du Conseil du 27 avril 2018, ces actions sont financées à partir des crédits affectés à l'accompagnement social lié au logement (volet du Fonds de solidarité logement (FSL)) dont une partie a été redéployée pour renforcer le soutien apporté à ces interventions.

Si ces interventions sont pour l'essentiel déjà existantes, elles sont amenées à être consolidées afin de satisfaire au droit à l'information des demandeurs de logement, principe structurant du Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) tel que prévu par le futur plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) 2018 - 2023.

En effet, le PPGID de la Métropole a reçu un avis favorable de la Conférence intercommunale du logement (CIL) en date du 11 juillet 2018. Après avoir été soumis à l'avis des communes et du Préfet, ce document-cadre est prévu à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du 10 décembre 2018.

Il s'agira, pour chacune des associations, d'indiquer le bilan des actions qui ont été soutenues au titre de l'année 2017 et de présenter les objectifs et subventions proposés au titre de leurs missions d'accueil, information et orientation pour l'exercice 2018.

**I - Actions concourant à l'information, le conseil et l'accompagnement des demandeurs de logement social**

**1° - Subvention à l'Association villeurbannaise pour le droit au logement (AVDL) -** Montant proposé en 2018 : 50 000 € (subvention 2017 : 30 200 € au titre de l'accueil, information et orientation et 21 600 € au titre de la prévention des discriminations)

**a) - Actions menées en 2017**

En 2017, l'AVDL a accueilli 1 095 ménages : 448 d'entre eux ont été accueillis dans le cadre du 1er accueil collectif et 242 sont revenus en 1er accueil individuel, 414 ménages ont été reçus dans le cadre des permanences "recherche de logement".

La permanence « atelier recherche de logement » a permis d'accompagner 132 ménages dont 77 nouveaux et d'en reloger 28. La permanence mutation a permis d'accompagner 93 ménages dont 42 nouveaux pour un total de 254 entretiens et permettant à 10 ménages de bénéficier d'un relogement.

Pour les ménages dont la situation nécessite un soutien plus important, l'AVDL propose, sans pour autant recourir à un accompagnement social lié au logement contractualisé, la mise en place d'un accompagnement individualisé pour la recherche de logement, la préparation et l'accompagnement à l'accès. En 2017, 66 ménages ont pu bénéficier de ce type d'accompagnement au titre de la recherche et de l'accès au logement.

Par ailleurs, en 2017, l'AVDL a continué de développer son action dans le cadre du projet IDEAL (Informier sur la discrimination et l'égalité de traitement, agir pour l'accès au logement pour tous) qui s'incarne à travers des actions locales (accueil du public, observatoire, groupes de travail, commission Villeurbannaise de lutte contre les discriminations, etc.). L'association développe également une fonction de veille juridique et participe au renforcement du partenariat associatif dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

#### ***b) - Programme d'actions 2018***

Sur un territoire où la pression de la demande de logement social est élevée, l'AVDL est bien identifiée comme acteur ressource sur les questions liées au logement.

Au titre des missions qu'elle réalise dans le cadre du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs de Logement, l'AVDL continuera à accueillir notamment les publics ayant des difficultés particulières, qui s'adressent spontanément à elle ou qui sont orientés par d'autres lieux d'accueil.

Dans le cadre des missions d'accueil, information, orientation qu'elle conduit, il est également attendu que l'AVDL conforte son action visant à favoriser la prévention des discriminations dans le logement.

Enfin, des mutualisations des permanences d'accueil entre l'AVDL et l'Association d'Aide au Logement des Jeunes (AALOJ) sont envisagées en 2019 à l'échelle du territoire villeurbannais.

**2° - Subvention à l'Association action pour l'insertion par le logement (ALPIL) - Montant proposé en 2018 : 126 000 € (subvention 2017 : 118 000 €)**

#### ***a) - Actions menées en 2017***

La Maison de l'habitat met une diversité de services et de modalités d'interventions à la disposition des ménages en difficulté de logement, à travers des rendez-vous individuels, un accompagnement personnalisé pour les ménages les plus en difficulté, des ateliers.

En 2017, 2 903 ménages ont été reçus. 2 004 nouveaux contacts ont été pris dans l'année, soit une moyenne de 16 nouveaux ménages accueillis par temps d'ouverture. L'essentiel des sollicitations portent sur des demandes d'information relatives aux modalités d'accès au logement ou à l'hébergement (81 %), mais aussi des demandes d'information ou de conseil juridique (50 %) et d'appui aux démarches (32 %).

La Maison de l'habitat est également un lieu ressource pour les professionnels du logement ou de l'action sociale, en demande d'informations ou de conseils sur des situations individuelles. Une centaine de partenaires l'ont ainsi sollicitée en direct avec une demande d'information, d'appui ou d'aide à la définition d'une stratégie dans l'accompagnement de situations. Il est à souligner que la Maison de l'habitat met à disposition ses capacités d'expertise technique et en droit pour recevoir les ménages et les soutenir dans des actions plus larges que la seule recherche d'une solution de relogement.

Les publics bénéficiaires sont très majoritairement en précarité économique et se retrouvent en grande difficulté d'habitat, avec des problématiques appelant des solutions de logement ou d'hébergement, parfois à mobiliser dans l'urgence.

L'accueil de la Maison de l'habitat constitue aussi un lieu de repérage et de mise en lien avec des dispositifs institutionnels divers dans les champs de l'habitat, du droit ou de l'action sociale, notamment les dispositifs de lutte contre l'habitat dégradé ou indigne, la prévention des expulsions, la lutte contre le non recours, le traitement du surendettement, la lutte contre les exclusions, la prise en compte des situations de handicap, la vigilance vis-à-vis des situations de vulnérabilité.

**b) - Programme d'actions 2018**

Les missions de la Maison de l'habitat sont clairement identifiées comme relevant d'un lieu d'accueil et d'information des demandeurs de logement. La Maison de l'Habitat s'inscrit dans cette dynamique collective en mettant à disposition ses compétences et son savoir-faire au côté des collectivités et des bailleurs.

La Maison de l'Habitat est amenée à être confortée dans un réseau d'acteurs plus large, avec un réel service rendu aux ménages les plus éloignés du droit commun.

**3° - Subvention à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ)** - Montant proposé en 2018 : 3 000 € (subvention 2017 : 3 000 €)

**a) - Actions menées en 2017**

L'URHAJ propose des ateliers collectifs "inter foyers" à destination des jeunes où sont évoqués les aspects administratifs (éligibilité au parc social, avis d'imposition, droit au séjour), méthodologiques (démarches à entreprendre), budgétaires (préparation financière du départ, explication des charges locatives, calcul de taux d'effort) et juridiques (droits et devoirs du locataire, garant).

En 2017 l'URHAJ a proposé 16 ateliers sur la recherche de logement sur la Métropole, pour 137 personnes. Les 13 structures concernées par les ateliers logement sont les suivantes L'Escale Lyonnaise, 5 résidences Popinns, 3 résidences portées par Habitat et Humanisme (Sèze, Saint-Michel et Mérieux), la Fédération compagnonique des métiers du bâtiment, la résidence UCJG-YMCA, le foyer AJD de Parilly et la résidence Saint Bruno (Fondation d'Auteuil).

**b) - Programme d'actions 2018**

En plus de la poursuite de ces ateliers (objectifs de 16 ateliers soit 80 heures en 2018), l'URHAJ poursuit son investissement dans l'accompagnement des équipes éducatives du réseau UDHAJ 69, garantie de la professionnalisation et d'un travail partenarial. L'ensemble du réseau gagne en technicité et en anticipation en matière d'aide à l'accès au logement social et de repérage des différents partenaires, et s'inscrit à ce titre dans le SAID.

**4° - Subvention à l'Association d'aide au logement des jeunes (AIOJ)** - Montant proposé en 2018 : 4 500 € (subvention 2017 : 3 000 €)

**a) - Actions menées en 2017**

En 2017, l'équipe sociale a accompagné 810 ménages, dont 606 nouveaux. 46 % sont adressés par des partenaires. Au moment de la demande, 71 % (430) sont hébergés, 13 % ont un hébergement précaire ou sont SDF, 9 % sont locataires. 39 % sont de Villeurbanne.

L'accompagnement social est assuré par une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux. Au-delà de l'accueil physique et téléphonique pour un premier contact, une orientation est faite en fonction de la situation de chaque jeune. Parmi les outils de l'accompagnement social proposé, AIOJ a proposé en 2017 41 ateliers collectifs qui visent à transmettre une information sur le contexte du logement sur le territoire.

En fonction des informations reçues lors de l'atelier hebdomadaire, certains jeunes prennent un rendez-vous pour bénéficier d'un soutien lors des trois permanences individuelles hebdomadaires tenues par des travailleurs sociaux. Lors de cet entretien, la situation complète des ménages accueillis est passée en revue. C'est également l'occasion de faire un diagnostic sur les difficultés rencontrées par le ménage (dettes, rupture, parcours résidentiel). 131 permanences au siège et 383 entretiens ont été réalisés en 2017.

Des mutualisations des permanences d'accueil avec l'AVDL sont envisagées en 2019 à l'échelle du territoire villeurbannais.

**b) - Programme d'actions 2018**

En 2018, et dans le cadre du SAID de logement de la Métropole, AIOJ poursuivra ses missions d'accueil, information orientation, et d'accompagnement à toutes les étapes du parcours logement des jeunes : recherche, accès, maintien, appropriation du logement. Les orientations vers les autres partenaires en cas de difficultés repérées seront facilitées par la connaissance du réseau d'acteurs.

**5° - Subvention au Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) de Lyon –**  
Montant proposé en 2018 : 18 500 € (subvention 2017 : 13 700 €)

**a) - Actions menées en 2017**

L'accompagnement proposé par le CLLAJ Lyon alterne entretiens individuels, téléphoniques, des actions collectives mais aussi des visites à domicile, la présence physique à des moments-clés de l'accès (visite de logement, état des lieux, signature de bail, etc.) ou lors de RDV dans les administrations. Il peut être plus soutenu à certains moments en fonction des besoins ou difficultés rencontrés par le ménage. Les chargés de projet et de mission adaptent leurs actions en fonction de l'avancée des démarches et au rythme des ménages.

En 2017, le CLLAJ de Lyon a accueilli et informé plus de 3 000 personnes. Parmi ceux-ci, 1 487 jeunes ont été reçus lors d'une permanence d'accueil individuel ou en entretien de suivi. Le temps d'accueil du lieu ressource représente environ 1 300 heures.

L'association développe différents ateliers collectifs :

- l'atelier Dossier logement et infos logement permet un soutien administratif à la constitution des dossiers de candidatures. En 2017, 390 ménages ont participé à ces ateliers,
- l'atelier Installe-toi permet au ménage accédant à un logement d'avoir tous les éléments concernant son nouveau statut de locataire et de le sensibiliser aux responsabilités en matière locative. Il a lieu une fois par mois et a accueilli 39 ménages en 2017,
- l'atelier Recherche logement a lieu 2 fois par mois, il a accueilli 116 ménages en 2017.

**b) - Programme d'actions 2018**

En complément de l'accompagnement individuel et des ateliers collectifs qui se poursuivront, l'expertise du CLLAJ Lyon sera mobilisée par les acteurs du territoire dans le cadre du SAID de logements, notamment par le biais des Maisons de la Métropole (MDM), Maisons de la Métropole pour les solidarités (MDMs) et centres communaux d'action sociale (CCAS) pour que les jeunes puissent bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement personnalisé vers et dans le logement.

**II - Nouvelle action sur l'est lyonnais : renforcer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes**

Subventions à l'AILOJ et au CLLAJ de Lyon - Montant proposé en 2018 : 22 500 € pour AILOJ et 22 500 € pour le CLLAJ de Lyon

**1° - Le contexte : un besoin spécifique identifié sur le territoire de l'est lyonnais**

Faisant suite à la cessation d'activité du CLLAJ de l'est lyonnais il a été travaillé, en concertation avec les communes de Saint Priest, Meyzieu et Saint Fons, ainsi qu'avec deux associations d'insertion par le logement que sont AILOJ et le CLLAJ de Lyon, à la poursuite d'une intervention en matière d'accueil, d'information et d'orientation, afin de positionner une réponse en plus grande proximité pour les jeunes vivant sur ces territoires. Cette action fait suite à un diagnostic réalisé en 2017 qui donnait à voir les besoins en logement des jeunes de ce secteur et constatait que les acteurs spécialisés étaient peu accessibles aux jeunes de l'est métropolitain de par leur ancrage territorial.

Compte tenu des sollicitations en matière de logement de la part des jeunes de moins de 30 ans vivant sur le territoire de l'est lyonnais, il apparaît opportun de soutenir la mise en place de permanences d'accueil, d'information et d'orientation animées par les référents logement des associations AILOJ et CLLAJ de Lyon.

**2° - Programme d'actions 2018**

L'objectif est d'assurer pour le public de moins de 30 ans un accueil et un suivi en s'inscrivant dans le SAID du futur PPGIP. Il s'agit d'accueillir tout jeune, seul ou en couple, avec ou sans enfant, qui en fait la demande. Cet accueil permet, au cours d'un diagnostic individuel, d'aborder les différentes possibilités de se loger en fonction de chaque situation et du type de la demande et/ou l'orienter dans son projet logement. Elle est animée par un référent logement de l'une des deux associations.

**a) - Renforcer l'accueil et le conseil au public jeune sur les Communes de Meyzieu et Saint Fons**

En plus de la mission générale d'accueil, les associations assurent des missions de suivi qui consistent à soutenir le jeune dans sa recherche de logement et l'aider à l'accès.

Les associations proposent d'assurer 2 permanences d'accueil information orientation par mois avec 4 heures de présence effective et des suivis de premiers rendez-vous.

**b) - Renforcer l'accueil, le conseil et l'accompagnement du public jeunes avec des difficultés particulières sur la Commune de Saint Priest**

En plus de la mission générale d'accueil, les associations assurent des missions de suivi qui consistent à soutenir le jeune dans sa recherche de logement, l'aider à l'accès, mais aussi à la gestion, au maintien dans le logement.

Les associations proposent d'assurer une permanence hebdomadaire de 8 heures de présence effective, avec 4 heures dédiées à l'accueil information et orientation et 4 heures d'accompagnement individualisé.

Cette nouvelle action mobilise déjà 3 communes qui favorisent leur implantation au sein du réseau des acteurs locaux, et qui seront appelées à soutenir ces permanences à compter de 2019.

En fonction des premiers enseignements qui seront tirés, un élargissement de ces permanences d'accueil information orientation à d'autres communes de l'est lyonnais pourra être envisagé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution pour l'année 2018 de subventions de fonctionnement d'un montant total de 247 000 € au profit d'associations intervenant sur des missions d'accueil-information-orientation dans le cadre du SAID du futur PPGID de logement social et d'information des demandeurs selon la répartition suivante :

- 50 000 € au profit de l'AVDL,
- 126 000 € au profit de l'ALPIL,
- 3 000 € au profit de l'URHAJ,
- 27 000 € au profit de AILLOJ,
- 41 000 € au profit du CLLAJ de Lyon,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et suivant - chapitre 65 - opération n° 0P14O5257A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**